

**Quelle Plus-value pourrait apporter la Métropole
dans les pratiques culturelles et sportives
des habitants et usagers de la Métropole grenobloise ?**

**Réponse du Conseil de Développement
à la Saisine du Conseil Métropolitain**

6 juillet 2016

Préambule

Dans le cadre de la définition de l'intérêt métropolitain en matière d'équipements sportifs et culturels, le Conseil Métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole a saisi le Conseil de Développement lors de sa séance d'installation le 25 avril 2016, afin d'aider les élus dans leur réflexion par une contribution attendue au 12 juillet 2016 (cf. annexe 1).

Cette saisine s'articule autour de quatre questions :

- quelle **plus-value** pourrait apporter la Métropole dans les pratiques culturelles et sportives des habitants et usagers de la Métropole grenobloise ?
- comment **faciliter l'accessibilité** des métropolitains aux pratiques culturelles et sportives ?
- comment **structurer l'action publique** culturelle et sportive métropolitaine au regard de l'évolution des modes de vie et des pratiques des usagers ?
- comment les acteurs et habitants du territoire peuvent-ils **contribuer à l'émergence** d'une politique culturelle et sportive métropolitaine ?

Pour y répondre, le Conseil de Développement (C2D) a mis en place deux groupes de travail distincts (cf. annexe 2) :

- un Groupe de Travail « Culture », qui s'est réuni les 30 mai, 10 juin et 24 juin.
- un Groupe de Travail « Sport » qui s'est réuni les 30 mai, 6 juin, 13 juin, 20 juin et 27 juin et s'est appuyé notamment sur les travaux antérieurs du C2D et les produits intermédiaires du COPIL Métro.

Cette réponse du C2D, validée dans la séance plénière du 2 juillet 2016, est organisée autour des points suivants :

- 1 Propositions-socles
- 2 L'intérêt Métropolitain en matière Sportive
- 3 L'intérêt Métropolitain en matière Culturelle

1 PROPOSITIONS-SOCLES

Le C2D souhaite d'emblée souligner le processus participatif dans lequel s'est inscrite la démarche d'élaboration de la future délibération du Conseil Métropolitain (audition des acteurs, saisine C2D, Focus groupe des acteurs locaux de la culture et du sport, plateforme numérique) traduisant ainsi les engagements de la Métropole en matière de participation citoyenne conformément à la délibération-cadre du 5 novembre 2015.

Il tient à affirmer avec conviction que cette dynamique ne doit pas s'arrêter là et s'inscrire dans le temps : au moment où l'enjeu est de construire des solidarités horizontales entre les communes, la Métropole jouera ainsi pleinement son rôle de **dynamiseur** et de **coordonnateur** des politiques culturelles et sportives communales, dans le respect des prérogatives de chacun ... mais dans l'intérêt culturel, sportif et citoyen de tous.

Dans ce cadre, le C2D fait deux propositions-socles :

Proposition n°1 - POUR UNE GOUVERNANCE LOCALE DE LA CULTURE ET DU SPORT

Définir, mettre en œuvre et réguler une politique culturelle ou sportive métropolitaine ne se décrètera pas, ni ne s'imposera de l'extérieur : elle ne peut que se construire collectivement sur la base d'un projet, d'autant plus dans des domaines aussi chargés symboliquement de valeurs et porteurs d'histoires locales que sont la culture et le sport. Dans ce cadre, le C2D propose d'installer une véritable gouvernance métropolitaine autour des points suivants :

a) Installer un dispositif de pilotage et de réflexion de la politique culturelle/sportive métropolitaine, comprenant :

- *un Comité de Pilotage*, placé sous la responsabilité d'un élu et animé par un chargé de mission, comprenant des élus, des techniciens, des représentants du monde culturel/sportif, des experts ;
- *des Commissions de travail thématiques*, pilotées par un élu et animées par un expert, composées des différents acteurs concernés.
- *des Assises Locales de la Culture/Sport*, composées de l'ensemble des acteurs, notamment habitants et usagers, chargées de rendre compte et de discuter régulièrement du travail effectué

b) Se doter d'un projet culturel/sportif de Métropole :

- toute gouvernance demande nécessairement des outils de pilotage, dont un *Projet Culturel/Sportif de Métropole, distinguant et articulant Projets communaux et Projet Supra Communal*, fruit des travaux des instances de gouvernance ;
- un projet qui devra être validé à la fois par le Conseil métropolitain et l'ensemble des Conseils municipaux. Cette validation sera d'autant plus nécessaire dans un moment de difficulté économique.

c) S'inscrire dans une logique d'évaluation :

- loin de l'idée de contrôle, l'évaluation d'une politique territoriale est nécessaire à plusieurs titres : permettre de prendre et de réguler des décisions par une meilleure compréhension des dispositifs ; éclairer les acteurs sur la mise en œuvre de l'action publique et ses résultats ; informer et rendre compte de l'usage de l'argent public.

- pour cela, il est nécessaire de créer un observatoire des pratiques culturelles/sportives, mobilisant les forces existantes (services internes des communes et de la Métropole, contractualisation avec les universités).

Proposition n°2 - POUR UNE INSCRIPTION EFFECTIVE DANS LA DELIBERATION

Cette gouvernance de la culture et du sport est pour le C2D la première plus-value d'une approche métropolitaine et doit être résolument inscrite dans la future délibération pour ne pas rester dans l'intention ou la velléité. A ce titre, le C2D considère que la délibération doit être :

- **un point de départ**, qui ne clôture pas la discussion mais la situe sur une trajectoire et engage un processus pour les années à venir : si certaines décisions peuvent être prises rapidement, d'autres demandent du temps et de la concertation. La culture et le sport sont des objets complexes, à multiples dimensions et enjeux, dont la gestion est partagée mais pas forcément concertée aujourd'hui entre différents niveaux d'institutions ;

- **structurante pour l'action publique**, autour des deux facettes de la Métropole : un établissement public dépositaire de compétences (la question étant alors de savoir ce qui doit être transféré à cet établissement dans le domaine de la culture et du sport) ; un ensemble de 49 communes disposant de prérogatives propres (la question étant alors de coordonner leurs actions dans un souci d'efficacité et de rationalisation de l'usage de l'argent public) ;

- **innovante au regard de la participation citoyenne** des acteurs et des habitants, organisant les échanges au sein d'instances de dialogue et de coordination des acteurs et des politiques ... autrement dit qui doit acter une gouvernance locale de la culture et du sport favorisant l'accessibilité de toutes et de tous aux pratiques culturelles et sportives sous toutes leurs formes.

2 L'INTERET METROPOLITAIN EN MATIERE SPORTIVE

2.1 PROLEGOMENES

2.1.1 Remarques Préalables :

- Un calendrier contraint ... mais une opportunité à ne pas manquer : le temps imparti (25 avril–12 juillet) a été une contrainte très forte pour les membres du GT, tous bénévoles et engagés à différents niveaux. Le GT a toutefois reconnu d'emblée le **grand intérêt du travail** : dans un moment de recomposition territoriale qui questionne le sentiment d'appartenance au nouveau territoire, le sport peut et doit jouer un rôle déterminant par les symboles, les valeurs et les pratiques qu'il véhicule.
- Une saisine aux questions intéressantes ... qui ne rentrent pas par le seul prisme des équipements et invitent à porter la réflexion plus largement sur 4 axes majeurs : la plus-value métropolitaine, l'accessibilité aux pratiques, l'action publique, la participation citoyenne. Les équipements sont bien sûr des éléments essentiels de la pratique et de son développement, notamment au regard de leurs coûts et de leur nécessaire diversité, mais ils demandent à être **pensés au regard d'orientations**. Telle a été la démarche du GT.
- Un travail en cours des élus qui ne devait pas enfermer la réflexion du GT ... mais dont celui-ci ne pouvait s'abstraire totalement : à mi-parcours de son travail, le COPIL a déterminé 3 grands enjeux, 4 thématiques et 12 scénarios (cf. annexe 3) qui ont été présentés le 30 mai au GT par Julien LOY, chargé de mission Grands Equipements à la Métro. Ceux-ci ont constitué une **base de travail** dans la perspective de confirmer, compléter, réorienter les propositions faites. C'est à cette aune qu'il convient de comprendre les propositions faites.

2.1.2 Sport et Construction du nouveau territoire métropolitain

- Le sport est aujourd'hui une réalité multiple : il n'existe pas un mais des sports. Les pratiquants ne se réduisent plus au triptyque historique « jeunes/associatif/compétition » mais concernent tout autant les jeunes, les adultes et les seniors, dans un cadre associatif, autonome ou privé, pour des raisons de compétition, d'entretien, de retour à la santé, d'intégration ou encore de spectacle sportif. La diversité est de mise : la question des équipements devient très complexe et dans tous les cas doit sortir de l'évidence.
- Le territoire métropolitain n'est pas en reste : historiquement ancré dans les communes, il est en période de recomposition autour de 49 communes. Il présente une **diversité** de géographies et de populations, des prérogatives et des politiques communales fortes, des instances de décision et de participation citoyenne propres. Dans ce cadre, la nouvelle échelle de territoire Métropolitaine interroge et véhicule des peurs : elle est souvent perçue comme un extérieur à soi. Pourtant, la nouvelle métropole a reçu des pouvoirs très importants et notre avenir se travaille, sur bien des points, à cette échelle de territoire.
- Dans ce cadre, le sport doit être un élément déterminant de la construction métropolitaine : aujourd'hui, les communes aident et développent le sport tout autant que le sport dynamise et valorise les territoires. Demain, l'approche métropolitaine doit faciliter

l'accès de tous aux pratiques sportives, dans le respect des prérogatives de chacun. En retour, **le sport doit servir la Métropole sur des terrains où elle est fragile** : son identité territoriale, le sentiment d'appartenance, le lien social et citoyen de ses habitants.

2.1.3 Identité sportive et citoyenne de la Métropole

L'approche métropolitaine demande en premier lieu de définir l'identité sportive que l'on souhaite donner à notre territoire, ce caractère durable et fondamental qui fait qu'on le reconnaît de l'extérieur (lisibilité et attractivité) et que l'on s'y reconnaît à l'intérieur (bien-être et sentiment d'appartenance). Dans ce cadre, le C2D propose :

- **Bien-être et Sentiment d'appartenance ... de l'intérieur, un territoire qui permet :**
- une pratique régulière pour tous, quel que soit son âge, son niveau et ses raisons de pratiquer, dans des conditions de sécurité et d'encadrement compétent ;
 - l'articulation des politiques sportives communales, dans le respect des prérogatives de chacun et au regard du principe de subsidiarité ;
 - l'élaboration et la mise en œuvre concertée d'un projet sportif de territoire avec et pour les acteurs et habitants du territoire.
- **Lisibilité et Attractivité ... de l'extérieur, un territoire perçu comme :**
- une métropole sportive où il fait bon grandir, bon vivre et bon vieillir par des pratiques physiques et sportives diverses et accessibles à tous ;
 - une métropole de l'excellence sportive et du sport nature où il fait bon venir pour ses études, son engagement professionnel ou ses séjours touristiques ;
 - une métropole innovante dans la participation citoyenne pour décider ensemble de son avenir dans le champ du sport, fidèle en cela à son histoire.

Ce qui suit vise à opérationnaliser ces orientations. Dans ce cadre, le C2D souhaite faire trois ensembles de propositions concernant :

- **ce qui mériterait d'emblée, au 1^{er} janvier 2017**, une prise de compétence Métropolitaine : l'Évènementiel sportif, le Sport de Haut Niveau et le Sport Professionnel. Deux raisons expliquent cette position : La réflexion suffisamment avancée pour le faire ; la valeur symbolique de ces thématiques dans ce moment de recomposition territoriale ;
- **ce qui demande d'être travaillé dans le temps** : le développement de la Pratique et les Equipements. Ces sujets sont complexes, n'ont pas de réponse immédiate à ce jour et nécessitent un travail dans le temps entre les différents acteurs du sport, élus, techniciens, mouvement sportif, habitants ;
- **le cas des sports de nature et de montagne** : les travaux du COPIL montrent une option forte sur cette thématique et concernent plusieurs scénarios. Pour plus de clarté et de puissance, le C2D a souhaité regrouper ces scénarios, l'image « Nature et Montagne » sous-jacente et les conditions de mise en œuvre méritant d'être approfondies.

2.2 EVENEMENTIEL, SPORT D'ELITE : CE QUI MERITERAIT D'ETRE TRANSFERE IMMEDIATEMENT

Le compte-rendu intermédiaire des travaux du COPIL montre une volonté assez claire de considérer les 2 axes Evènementiel Sportif et Sport d'Elite comme **partie prenante d'un Intérêt Métropolitain** et d'une prise de compétence immédiate : 2 thématiques et 5 scénarios y sont consacrés.

Les enjeux de rayonnement et d'attractivité du territoire ainsi que le sentiment d'appartenance au territoire qui y sont traditionnellement rattachés, expliquent certainement cela : l'Evènementiel Sportif et le Sport d'Elite sont des **symboles forts** susceptibles de donner du corps au nouveau territoire.

Le C2D se déclare en accord avec cette volonté et soutient une prise de compétence immédiate : il souhaite toutefois en préciser les contours, notamment en distinguant dans le sport d'Elite, le Sport Professionnel et le Sport de Haut Niveau.

Trois axes organisent les propositions, à partir des scénarios proposés par le COPIL : Evènementiel Sportif ; Sport de Haut niveau ; Rattachement du Sport Professionnel à l'évènementiel.

2.2.1 L'Evènementiel Sportif

a) Orientations générales

- Le C2D soutient une intervention de la Métropole dans le domaine des évènements sportifs à la fois pour le rayonnement, la lisibilité et l'attractivité du territoire que cela peut engendrer et pour l'identité des habitants et le sentiment d'appartenance à un territoire que cela pourrait permettre de construire dans ce moment de recomposition territoriale.
- Le C2D invite à ne pas réduire évènement sportif à spectacle sportif et prendre en compte dans la réflexion tout à la fois l'évènement sportif qui se regarde et l'évènement sportif auquel on participe. Ce dernier est un marqueur de notre territoire comme en témoignent les chiffres de participation à des épreuves comme le Grenoble Vizille ou le BRA.
- Le C2D considère que la Métro n'a pas vocation à être organisatrice d'évènements mais plutôt à permettre l'accueil d'évènements nationaux ou internationaux, à soutenir des évènements et inciter à la création d'évènements dans le cadre d'initiatives locales.

b) Evènements qui se regardent / Evènements participatifs

La distinction Evènements qui se regardent / Evènements participatifs est essentielle pour le C2D. Il ne s'agit pas d'opposer mais de reconnaître des enjeux différents et complémentaires. Dans ce cadre, le C2D propose de reformuler les trois scénarios proposés par le COPIL de la façon suivante :

- scénario 1 : soutien aux évènements de portée internationale, participant au rayonnement et à l'attractivité de la Métropole par leur forte notoriété et audience (Tour de France, Fed

Cup en Tennis, match d'une équipe de France en sport collectif ...);

- scénario 2 : soutien aux évènements de portée nationale, le plus souvent proposés par les clubs locaux en lien avec les fédérations sportives, afin de valoriser la dynamique et les initiatives des acteurs locaux (Master Hand Ball, Fleur'Isère en Escrime, Open des Alpes en Natation);

- scénario 3 : soutien aux évènements participatifs, marqueur du territoire métropolitain, invitant les métró-habitants à se retrouver à l'intérieur de l'évènement et à en être les acteurs en tant que pratiquant (Grenoble-Vizille, Grenoble Ekiden, Brevet de Randonneur Alpin Vizille ...).

c) Points d'attention

- Eligibilité des évènements et conditions du soutien : les critères permettant de reconnaître un évènement d'intérêt métropolitain peuvent être divers (sports, publics visés, territoires concernés, retombées médiatiques et économiques ...) et une sélection sera nécessaire. Dans ce cadre, le C2D souhaite : i) une *transparence* des critères par un travail concerté avec les acteurs ii) la *valorisation* des organisateurs réellement associatifs et la prise en compte de la dynamique que cela a sur leur structure iii) un *cahier des charges* déterminant clairement les conditions du soutien, notamment au regard de trois piliers du développement durable.

- Portée et retombées attendues des évènements : image, attractivité, sentiment d'appartenance ... au-delà des mots et des évidences, le C2D demande que soit défini clairement et collectivement ce que l'on attend des évènements : i) quelle image souhaite-t-on donner au territoire? ii) qui veut-on y faire venir ? iii) quels publics souhaite-t-on dynamiser et associer (jeunes, adultes, senior, intergénérationnel, mixité) ? Publics à besoins spécifiques (Situation de handicap, quartiers, ...) ? Acteurs économiques (Challenge inter-entreprises, Jeux nationaux du sport d'entreprise ...) ? Autres ?

- Singularité du territoire métropolitain : si l'évènementiel sportif se veut un marqueur de territoire, quel message veut-on faire passer qui distinguerait cette Métropole : Métropole du sport féminin ? Métropole Montagne et Sport nature ? Métropole Vélo ? Métropole ancrée dans une histoire (révolution, résistance) ? Dans ce dernier cas, une épreuve participative reliant deux des cinq villes compagnons de la libération en France (Grenoble et Vassieux-en-Vercors) ne serait-elle pas emblématique ?

2.2.2 Sport de Haut Niveau

a) Principes organisateurs

- De quoi/qui parle-t-on ? Complémentaire du sport de masse, le sport de haut niveau est défini légalement. Il est piloté par l'Etat avec le concours des collectivités territoriales et de leurs groupements ((article 100-2 du code du sport). A ce titre, le ministère chargé des sports reconnaît les sports et sportifs de haut-niveau et met en œuvre une politique visant leur développement. Le rôle des collectivités territoriales de "contribuer" au dispositif n'est

précisé nulle part : au-delà de l'invitation légale à le faire, quel intérêt pour la Métropole de s'engager dans cette voie ?

- Pour le C2D, le soutien au sport de haut niveau présente un triple intérêt : donner au plus grand nombre l'envie de faire du sport et participer à la construction d'une pyramide où chacun peut aller à son plus haut niveau ; dynamiser le territoire et son tissu associatif en permettant à ses meilleurs sportifs d'y rester ... mais aussi en faire venir au regard des atouts dont dispose notre Métropole (scolaire, universitaire, économique) ; avoir des ambassadeurs du territoire participant au rayonnement de celui-ci y compris quand ceux-ci quittent Grenoble à un moment donné.

- Fondements du soutien : pour le C2D, le soutien de la Métropole doit répondre aux exigences suivantes : i) des sportifs de haut niveau issus de la formation des clubs et/ou installés sur le territoire. Pour avoir des retombées, il faut que les sportifs de haut niveau soient des acteurs impliqués dans le territoire ii) une contribution inscrite dans un accompagnement sportif, social et professionnel, visant la réussite sportive mais aussi sociale des sportifs iii) une mise en réseau des acteurs locaux (Clubs, Rectorat, Universités, Métropole, Partenaires privés) autour d'un projet clairement défini.

b) Propositions

Proposition 1 : Une prise de compétence Métropole avec affirmation des principes fondateurs

- mise en place d'une instance de régulation Métro/Mouvement sportif
- transferts de budgets afférents des communes à la Métro

Proposition 2 : Création d'un Collectif « Métropole Sport Elite »

- regroupant les sportifs du territoire inscrits sur listes ministérielles
- dans les sports individuels/collectifs

Proposition 3 : Coordination des clubs d'une discipline sportive

- autour d'un projet de développement articulant formation et suivi sportif
- condition de financement public

Proposition 4 : mise en place d'un dispositif d'accompagnement scolaire, universitaire et professionnel, du collège à l'entrée dans la vie professionnelle

- aide aux sportifs dans leur trajectoire de vie et d'orientation
- développement et articulations des actions et des politiques existantes (Rectorat, UGA ...)

Proposition 5 : création d'un club de partenaires

- regroupant des entreprises autour d'un projet de développement du sport de HN
- valorisant les deux parties (avantages pour les sportifs/retombées pour l'entreprise)

c) Points d'attention

- Accès au haut niveau : le C2D considère cette dimension comme capitale dans l'approche du sport de haut niveau pour l'image du territoire, la dynamisation de son tissu associatif et la pleine réussite des sportifs. Nos deux qualifiés aux JO de Rio, Bastien Auzeil en Athlétisme et Jordan Pothain en Natation illustrent parfaitement cette problématique : issus des écoles d'athlétisme et de natation de l'EA Grenoble et du NC'Alp, ils ont mené de pair sport de très

haut niveau et réussite universitaire au niveau Master. L'aide aux sportifs de haut niveau ne doit pas être isolée d'une aide en amont, sur le chemin qui conduit au haut niveau.

- Remarques complémentaires : pour le C2D, i) le haut niveau Métropolitain est clairement à distinguer du haut niveau national et ne relève pas de la Métropole : en vertu du principe de subsidiarité, cela doit rester de la compétence des communes ... ce qui n'empêche en rien de le travailler collectivement ii) dans les sports collectifs, le haut niveau national concerne le plus souvent les championnats professionnels. Dans ce cadre, le C2D pense qu'un sportif professionnel ne peut faire partie du Collectif « sportifs de haut niveau » que s'il est inscrit sur liste ministérielle iii) dans le cadre d'un club des partenaires, il sera certainement intéressant de s'approprier l'existant, par exemple ce qui se fait dans le cadre du « Cercle 1892 » en Rugby.

2.2.3 Rattachement du Sport Professionnel à l'Évènementiel sportif

- Un monde de paradoxes : le sport professionnel occupe une place particulière dans toute réflexion sur le sport. i) Il est sur le devant de la scène et mobilise les médias alors qu'il ne concerne que peu de pratiquants et répond essentiellement à une demande de spectacle ii) il nécessite des investissements très importants sans que l'on ait une visibilité économique dans le temps au regard du modèle sportif européen de montée et de descente d'une année sur l'autre iii) il lui est souvent attribué des valeurs et des retombées qui mériteraient d'être appréciées avec plus de précision.

Il y a une demande certaine de spectacle sportif professionnel à Grenoble et un ancrage historique (Rugby) et géographique (Hockey sur Glace) qui montrent la pertinence du sport professionnel sur notre territoire. Il y a aussi trois dépôts de bilan sur les dix dernières années qui doit nous alerter et nous inviter à la réflexion quant aux choix à faire.

- Des questions en conséquence :

➤ Tout est-il possible à Grenoble ? Si l'on ne prend que les cinq grands sports collectifs professionnels plus le Hockey, on est à plus de 10 équipes entre masculin et féminin. Quels choix faire et sur la base de quoi (coûts, modèle économique, retombées locales et nationales voire internationales) ?

➤ Ne faut-il pas avoir une approche différenciée entre le plus haut niveau fédéral et le sport professionnel ? Le premier justifie une approche territoriale sur la base de la formation ... le deuxième demande un modèle basé sur les transferts de joueurs ou joueuses. Dans tous les cas, quels équipements sont nécessaires ?

➤ Quelle singularité pour notre Métropole au regard de son histoire et de ses valeurs ? Le football est-il une évidence ? Une approche décalée, notamment au regard du sport féminin n'est-elle pas à privilégier ?

- Trois propositions :

➤ Le C2D soutient une démarche « sport professionnel » pour la Métropole au regard des enjeux de lisibilité, attractivité et sentiment d'appartenance au territoire. Il en propose la

prise de compétence par la Métropole ... dans une approche raisonnée et raisonnable.

➤ le C2D soutient le développement de ces deux piliers que sont le FCG Rugby et les Brûleurs de Loup. Au-delà, il demande qu'une véritable discussion soit engagée sur la place du sport professionnel et les moyens à lui accorder, notamment en explorant la piste « sport collectif féminin de petit terrain ».

➤ Concernant ce dernier aspect (sports collectifs de petit terrain), le transfert du Palais des sports à la Métropole semble une opportunité : une discussion est à mener à son propos et le réinstaller comme une enceinte de spectacle et d'évènementiel est une perspective à travailler.

2.3 PRATIQUE SPORTIVE, EQUIPEMENTS : CE QUI DEMANDE D'ETRE TRAVAILLE DANS LE TEMPS

Les thématiques du développement de la pratique et des équipements sont bien trop complexes pour être travaillées et formalisées d'ici le 31 décembre 2016 : l'évolution et la diversité des unes, l'impact financier et l'ancrage communal des autres demandent une réflexion au long cours avec l'ensemble des acteurs concernés, dans la perspective d'articuler des politiques sportives communales fortes dans un souci de mutualisation, de « faire ensemble ce que l'on ne peut plus faire tout seul ».

A ce titre, le C2D demande que les conditions de cette réflexion soient inscrites dans la future délibération et qu'elles soient considérées comme une **plus-value fondant réellement ce que pourrait apporter la Métropole** dans les pratiques sportives des habitants et des usagers de notre territoire.

Cette 3^{ème} partie de la réponse à saisine a pour volonté de présenter la vision du C2D sur les pratiques sportives et les équipements et de faire quelques propositions quant aux conditions d'un travail dans le temps.

2.3.1 La question du développement des pratiques

Le troisième enjeu du COPIL est de « favoriser l'accessibilité aux équipements et aux pratiques sportives » : chacun perçoit d'emblée la nécessité de définir au préalable les pratiques sportives faute de quoi des directions pourraient être prises et des actions mises en œuvre sur une route non souhaitée. Pour la commodité de l'analyse, le C2D propose d'inscrire la réflexion dans le cadre suivant :

a) Le sport est aujourd'hui multiple : c'est aussi bien une finale de championnat d'Europe de football qu'une partie entre amis, une compétition sans merci qu'un jeu débonnaire, un cours d'EPS à l'école qu'une séance d'entretien dans une salle de remise en forme. Les pratiques physiques et sportives ne se réduisent plus au triptyque historique Jeune/Associatif/Compétition, mais concernent tout à la fois les jeunes, les adultes et les seniors ... dans un cadre autonome, associatif ou commercial ... pour des raisons de santé, bien-être, compétition ou encore de spectacle sportif. La diversité est de mise et concerne toutes les couches et toutes les générations de la population.

b) Ces pratiques prennent des formes différentes : encadrées, dans le cadre scolaire (12 millions d'élèves), associatif (17 millions de licenciés) ou salles de remise en forme (5 millions d'inscrits), autonomes, dans le cadre d'équipements dédiés comme les piscines ou d'espaces urbains ou naturels (21,5 millions de français de plus de 15 ans disent avoir fait une activité physique ou sportive au moins une fois par semaine dans les 12 mois écoulés en dehors de toute structure associative ou commerciale), quotidiennes, notamment dans le cadre des déplacements (1,5 millions de personnes disent se déplacer de façon utilitaire dans la semaine pour aller au travail), de haut niveau et/ou professionnelles (7 000 sportifs inscrits sur listes ministérielles, 5 000 sportifs professionnels), touristiques (2,4 millions de français disent organiser leurs vacances autour du sport). On constate par ailleurs une certaine ubérisation du sport qui se développe de plus en plus.

c) Les pratiques changent et les demandes avec et il y a là de véritables questions pour les politiques publiques : quelles directions prendre ? Quelles pratiques doivent être soutenues ou simplement accompagnées ? Toutes ces demandes correspondent-elles à des besoins qu'il conviendrait de prendre en charge au nom de l'intérêt général ? Des réponses ont déjà été apportées dans le cadre des politiques communales actuelles et font l'objet de financements conséquents. Ces politiques communales sont aujourd'hui doublement questionnées : par les pratiquants pour qui le sport ne s'arrête pas aux portes des communes invitant à repenser l'étendue du territoire ; par les communes elles-mêmes qui s'interrogent sur les investissements et le fonctionnement que cela demande.

3.2 La question des équipements

a) Une question vive dans le contexte actuel :

- Construire des installations c'est s'inscrire dans le temps et les choix faits à un moment donné pèsent durablement. Les installations actuelles sont le produit d'une histoire dont un des temps forts est le développement intensif de programmes de constructions sportives dans les années 60 et 70 afin de résorber le retard français pris en la matière. Au-delà des aspects de gestion et de maintenance, les municipalités se trouvent aujourd'hui confrontées à des problèmes de rénovation, de mise en conformité, voire de remplacement d'installations existantes comme en témoigne l'exemple des piscines.

- Le vieillissement des installations ne s'arrête pas aux questions de vétusté : le modèle de référence des installations construites dans les années 60 et 70 est clairement le modèle sportif compétitif avec un cahier des charges retenant essentiellement les normes fédérales. Ce modèle reste très prégnant mais il est aujourd'hui bousculé par d'autres valeurs montrant de nouvelles formes de pratique, utilisant différemment les installations sportives existantes ou ne se déroulant pas forcément dans les espaces sportifs traditionnels.

- Dans ce cadre, la rénovation, le remplacement ou la construction d'équipements sportifs ne peuvent se déterminer sans une réflexion globale préalable et des choix partagés quant aux types de pratiques sportives souhaités sur la Métropole : quand on construit, c'est pour longtemps et les choix faits à assumer sur ce temps. Les attentes sont nombreuses et très

diverses : la participation de tous les acteurs à la réflexion et à la décision est d'autant plus nécessaire.

b) Propositions

- Mise en réseau d'équipements sportifs existants :

Objectifs : Mailler le territoire et mutualiser les moyens à partir des équipements communaux existants afin de permettre une pratique de proximité pour tous et une économie de moyens.

Modalité n°1 : la Métropole est garante du bon usage de ces équipements et une pratique effective au sein de ces équipements --> enjeu d'optimisation des ressources

Modalité n°2 : la Métropole est garante de l'accès de tous aux équipements --> fréquentation par des publics divers, diversité des sports pratiqués, tarification commune ...

Modalité n°3 : la métropole favorise l'ouverture des équipements universitaires dans les périodes de vacances (dont la piscine en été) --> plein emploi des installations

- Transfert d'équipements sportifs existants :

Objectifs : Favoriser certaines pratiques reconnues comme emblématiques du territoire métropolitain (haut niveau, sport professionnel, pratiques de santé)

Modalité n°1 : transférer à la Métropole quelques équipements « phares » comme le Palais des sports, le Stade Lesdiguières, la halle Clémenceau ou le Vélodrome d'Eybens, afin de développer des pratiques de haut niveau et de spectacle sportif mais aussi culturels. Dans ce cadre, le Palais des sports mérite un travail urgent : quel(s) usage(s) pour un bateau porteur de notre histoire ... mais en train de se dégrader ?

Modalité n°2 : transférer à la Métropole des installations existantes afin de développer des pratiques pour tous. Dans ce cadre, C2D invite à travailler le devenir de l'ancienne halle tennis (environ 7 000 m²) dans une perspective de sport santé et condition physique : une grande diversité d'acteurs seraient concernés (collèges et lycées, clubs sportifs, habitants, recherche ...), dans un équipement situé à la croisée de territoires en cours de rénovation et sur un enjeu de santé devenu crucial.

- Création d'équipements sportifs :

La conjoncture n'est peut-être pas à la création de nouveaux équipements ... et pourtant les sports nautiques sont en souffrance, la pratique de l'athlétisme est en déshérence. La réflexion est à mener dans un partenariat public/privé/associatif encore plus nécessaire. Tel est l'enjeu des propositions qui suivent.

2.3.3 La gouvernance métropolitaine du sport

Cf. 1 Propositions-socles

2.4 POUR UNE IDENTITE METROPOLITAINE MONTAGNE ET SPORT DE NATURE

Les travaux intermédiaires du COPIL montrent une volonté très nette d'affirmer une identité sport nature pour la Métropole : elle est un des trois enjeux proposés par cette instance et traverse de nombreux scénarios, qu'il s'agisse d'évènementiel, d'équipements ou de développement de la pratique.

Le C2D reconnaît l'intérêt de ce positionnement transversal et appuie l'idée que la Métropole est légitime, de par ses caractéristiques géographiques, historiques et sociales à :

- valoriser son patrimoine naturel,
- renforcer son panel d'équipements et aménagements dédiés aux sports nature (pistes, voies vertes, parcs, espaces naturels,...) afin d'accroître et accompagner le développement des pratiques,
- soutenir les évènements sportifs et animations sportives de pleine nature.

2.4. 1 L'image de la Métropole grenobloise et rôle attendu de cette identité

a) La montagne comme cadre de vie ou panorama

Placée au cœur des massifs de Belledonne, Vercors et Chartreuse, la Métropole jouit d'une image bien ancrée dans les esprits des habitants de notre territoire et au-delà : celle d'une agglomération à l'identité montagnarde et d'un fort lien ville-nature.

Proximité des espaces naturels à l'intérieur même des villes ou en proximité immédiate des franges urbaines (La Bastille, la frange verte d'Echirolles, les contreforts de Belledonne ou du Vercors ...), pratiques de plein air par de nombreux sportifs amateurs, tourisme de pleine nature en augmentation, en sont autant de marqueurs.

Cette image ne relève donc pas seulement du sensible et des impressions des habitants d'ici où d'ailleurs. Elle est le résultat du travail des acteurs et d'une volonté politique qui depuis longtemps (notamment les JO d'hiver de 1968) vise à développer et faire vivre le milieu montagnard et naturel *dans et à proximité* de la Métropole.

Il s'agit en revanche d'être prudent avec l'idée que ce positionnement est le reflet d'un consensus général de la population. L'accès aux espaces naturels ou, *a fortiori*, à la montagne ne concerne pas toutes les populations. Certaines contemplant « du bas » ce panorama sans pouvoir pour autant y accéder.

b) Points d'attention

- Pour une identité réellement partagée : la Métropole doit assumer pleinement son positionnement en faveur d'une identité sport nature en veillant à ce que cette identité ne soit pas celle de quelques-uns. Elle doit veiller à favoriser un accès égalitaire et solidaire aux espaces naturels et aux sports de pleine nature.
- Un parti pris potentiellement excluant : bien qu'enjeu fort, le sport nature ne doit pas représenter la pierre angulaire de toute l'image de la Métropole. L'aborder en tant que critère de soutien métropolitain, notamment aux événements sportifs, peut venir conditionner l'existence même de certaines manifestations pourtant nécessaires au dynamisme des clubs sportifs et à la diversité de l'offre sur le territoire.

2.4.2 Equipements et aménagements pour la pratique sportive de plein air

a) Transférer/aménager des espaces naturels au regard de l'évolution des pratiques

Le territoire Métropolitain compte de nombreux équipements et aménagements sportifs de plein air dont certains sont sous la responsabilité de la Métropole (Bois Français, Parc Hubert Dubedout, Ovalie, Ile d'Amour, Bois des Vouillants, Franges vertes de Seyssins, Sentiers métropolitains), d'autres, des communes. La Métropole se pose actuellement la question de transférer ou aménager des espaces naturels et/ou urbains répartis sur le territoire.

De par les habitudes sportives des habitants, en clubs ou autonomes, ces espaces sont de plus en plus fréquentés, que ce soit à des fins de santé ou de loisir. Certains sports de plein air ne nécessitent pas d'aménagements spécifiques : Tai Chi, frisbee, boomerang, urbain training, marche nordique, varappe ... à l'inverse d'autres : Badminton, parcours santé, sports nautiques. Certains, enfin, nécessitent des aménagements d'infrastructures urbaines existantes : cyclo, roller.

Afin d'affirmer son identité sport nature, le C2D soutient l'idée que la Métropole peut apporter une réelle plus-value :

- en prenant en charge **le maillage des espaces de pratiques de plein air** au niveau intra et inter territoires,
- en coordonnant **la logistique** permettant à chaque commune de mettre en place les infrastructures en fonction du principe de subsidiarité,
- en assurant **la communication** autour du développement des pratiques sportives locales (agenda sportif, mise en relation des pratiquants avec les structures existantes),

b) Points d'attention

- Quels liens avec la CDESI ? : la question des espaces naturels pose celle de ses liens avec le Conseil Départemental pilote de cette problématique depuis la loi sur le sport de juillet 2000 au sein de la Commission Départementale des Espaces naturels, Sites et Itinéraires de pleine nature (CDESI). Cette loi donne compétence aux Départements pour promouvoir et favoriser le développement maîtrisé des sports de nature. Un transfert serait-il profitable ?

- Espaces naturels - espaces de cohabitation : les espaces naturels sont certes de plus en plus des lieux de pratiques sportives, mais pas seulement. D'autres publics fréquentent ces espaces (pêcheurs, chasseurs...). Leur partage sous-entend l'écoute et la prise en compte des attentes des différents publics et relance opportunément la question de la mise en place de comités d'usagers des espaces naturels.

2.4.3 L'évènementiel sportif de pleine nature

a) Une richesse d'initiatives à prendre en considération

On l'a vu précédemment, l'affirmation de l'identité nature de la Métropole passe notamment par le soutien aux événements sportifs de pleine nature. La Métropole peut en effet s'appuyer sur l'existant en la matière, cette dernière comptant de nombreuses manifestations sportives de plein air portant sur diverses disciplines et au rayonnement plus ou moins large aux échelles métropolitaine, départementale, nationale, voire internationale : Trail et UT4M, Vélo et BRA, Vol libre et Coupe Icare, Ski nordique et Foulée Blanche, etc.

Le C2D soutient l'idée que l'évènementiel sportif de pleine nature :

- concours à son identité montagnarde et sportive tant en interne qu'à l'externe,
- encouragement, surtout lorsque les événements sportifs sont participatifs, l'envie de découvrir un ou des sports (cf. jeune public) et *in fine* le développement des pratiques.

b) Point d'attention :

- Quelle étendue de territoire prendre en compte ? Le périmètre institutionnel reste la référence pour envisager la plus-value métropolitaine dans le domaine de l'évènementiel sportif de pleine nature. Il n'en reste pas moins que la Métropole doit se positionner sur des événements emblématiques à forte notoriété mais qui ne sont pas sur son territoire (Foulée Blanche sur le plateau du Vercors ou Coupe Icare dans la vallée du Grésivaudan) ; et dont pourtant elle bénéficie de diverses retombées (économiques, touristiques). Quels accords et quelles formes de soutien envisager pour ces manifestations ? Quels critères doivent permettre de déterminer l'intervention de la Métropole sur les événements sportifs de pleine nature *dans* et *hors* de ses propres frontières ?

c) La question de nouveaux JO d'hiver sur le territoire métropolitain

Les JO d'hiver de 1968 ont été un marqueur fort et sans précédent pour Grenoble et son agglomération. Par cet événement majeur de l'univers sportif et populaire, Grenoble s'est transformé tant sur le plan de son identité (cf. infra), que de son urbanisme, ou encore de ses infrastructures ferroviaires et routières. Suite à l'échec de 2009, la Métropole peut-elle être une nouvelle terre d'accueil des JO hiver ?

Un tel événement mondial apporterait de l'aura et des retombées économiques importantes pour notre territoire. Les JO aujourd'hui seraient vecteurs de développement du tourisme alpin, relanceraient des projets d'infrastructures nécessaires au décloisonnement de notre territoire et à son désengorgement : ils seraient aussi facteurs, comme tout grand

événement sportif mondial, d'enthousiasme et de mobilisation citoyenne. Imaginé et positionné comme très participatif, le projet olympique grenoblois pourrait se démarquer par sa valeur ajoutée en termes d'éco-responsabilité, dans un souci de réemploi des infrastructures et équipements sportifs réalisés pour l'occasion. Pour l'ensemble de ces raisons, l'accueil de nouveaux JO d'hiver sur la Métropole grenobloise lui serait bénéfique.

Pour autant, il y a aussi des revers à la médaille ... olympique. Coût humain et financier pour les Métropolitains, arbitrages et risque de baisse des investissements sur les autres services publics, impact négatif des projets urbains ou d'infrastructures à différentes échelles (métropolitaine, grande région grenobloise, départementale) ou encore risque de pollution. Sans prise en compte véritable et égalitaire des 3 dimensions du développement durable, le projet peut s'avérer dispendieux et, à terme, souvent après l'euphorie des Jeux, source de division au sein de la population concernée.

Pour les membres du C2D, le débat n'est pas tranché ... un travail complémentaire est évident !

3. L'INTERET METROPOLITAIN EN MATIERE CULTURELLE

Le Conseil de développement renouvelé en avril 2016 réunit des représentants et représentantes d'associations, d'entreprises et de syndicats, d'établissements publics, des territoires voisins et des habitants.

Réunis à plusieurs reprises, un groupe de travail composé de ces différentes constituantes s'est interrogé sur la plus-value que trouveraient les habitants à l'intervention de la Métropole dans le champ culturel. Quelle est la relation entre les habitants de la Métropole grenobloise et la culture¹ ? Comment les habitants trouvent-ils une place dans l'espace culturel ?

Quelle politique culturelle la Métropole souhaite-t-elle promouvoir ? Comment peut-elle agir pour engager les 49 communes qui la composent à assurer une équité pour leurs habitants dans l'accès aux lieux culturels et leur donner à tous la possibilité de participer à la vie artistique et culturelle de la Métropole dans leurs pratiques ?

Comment la Métropole peut-elle agir pour que chaque habitant soit reconnu comme porteur de culture ? Pour que les cultures se croisent dans un processus de respect de la dignité de chacun ?

En 2015, la Métropole a adopté une délibération cadre sur une prise de compétence en matière de culture scientifique et technique. En 2016, la Métropole est invitée à définir son rôle en matière culturelle. Ce doit être l'occasion de définir son rôle vis-à-vis des habitants et des acteurs culturels et de poser les fondamentaux de l'esprit dans lequel elle souhaite agir et d'inscrire cette prise de compétence dans la durée. A partir du diagnostic, le Conseil de

¹ Le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement. L'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lequel une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité.

développement souhaite être associé à la mise en œuvre et l'évaluation de la politique dans les 2 années à venir.

Pour conduire une politique culturelle métropolitaine, les élus métropolitains doivent s'appuyer sur l'histoire du territoire, des peuples et diasporas qui se sont installés ou sont passés sur le territoire et ses massifs ; sur l'innovation sociale, marqueur fort de notre identité. Pour cela, les élus métropolitains doivent bénéficier d'un diagnostic fin des pratiques culturelles des métropolitains, intégrant les pratiques non labellisées, celles des porteurs de projets indépendants et/ou non subventionnées « Habitants, Habitantes, racontez-nous vos pratiques culturelles... ».

C'est sans doute l'un des premiers chantiers que la Métropole aura à conduire.

3.1. L'ACCESSIBILITE A LA CULTURE : SOCIETALE, TERRITORIALE, PUBLICS SPECIFIQUES, DEFAVORISES ET EMPECHES...

Accéder à la culture, c'est proposer de faire disparaître au maximum les barrières matérielles (prix, déplacement, horaires,..) qui peuvent empêcher certains publics. C'est reconnaître et donner à chacun la possibilité de participer à la vie artistique et culturelle et de découvrir la richesse et la diversité du territoire.

3.1.1 Faire disparaître les barrières qui entravent les parcours culturels des habitants métropolitains

Afin de faciliter les pratiques culturelles des habitants, de réduire les inégalités territoriales et sociales, la Métropole dispose de plusieurs moyens d'action. Le Conseil de développement lui soumet quelques pistes non exhaustives :

- Développer les outils numériques pour informer, connaître, faciliter les échanges : un portail métropolitain de bibliothèques numériques, liste des équipements et associations culturelles, financements participatifs de projets, troc de biens culturels, « AMAP culturelle »...
- Réaliser une cartographie ouverte des pratiques, des lieux et des projets culturels afin de mieux connaître leurs usagers (genre, nombre, âge, catégorie socio-professionnelle, ...) Faciliter les déplacements pour aller dans des lieux culturels : développer le co-voiturage, créer un site internet pour s'inscrire pour revenir d'un spectacle, élargir l'amplitude horaire des transports en commun,...
- Mettre en réseau les acteurs culturels pour
 - faciliter la circulation des œuvres,
 - faciliter le développement d'enseignements artistiques notamment sur les enseignements « rares »
 - organiser le partage et la mise à disposition de moyens techniques...
 - faciliter la mise en cohérence des programmes et les coopérations (au risque de générer une homogénéisation de l'offre artistique ?)
- Etudier l'opportunité de mettre en place une carte culturelle pour les habitants de la Métropole, permettant une tarification sociale, un Pass culture intercommunal et interculturel.

- Favoriser une coordination permettant une répartition et des investissements équitables sur les équipements culturels du territoire métropolitain. Après l'évaluation des charges de centralité, la Métropole organisera la solidarité entre les territoires qui composent la Métropole.
- Soutenir les actions d'éducation artistique et culturelle prenant en compte les pédagogies d'accès à la culture, la diversité des publics (jeune public, personnes âgées, personnes défavorisées, etc.)

3.1.2 Donner la possibilité à chacun de participer à la vie artistique et culturelle

Les élus métropolitains pourraient porter le fait que l'éducation artistique, l'art, l'éducation populaire² et le culturel ne forment en réalité qu'un seul et même sujet. L'objectif est le même, il s'agit de « faire humanité ensemble ».

Dans cet objectif, la Métropole pourrait :

- Ouvrir un ou plusieurs lieux permettant à tous et plus particulièrement aux jeunes de se croiser, de croiser leurs pratiques, de créer, présenter leurs réalisations (vidéo, musique, danse, peinture, sculpture, installations...). Lieux vastes, lieux d'expression, de déambulation, lieux mixtes, avec des artistes, des associations et entreprises de création. Lieux ouverts de façon permanente.
- Soutenir les équipements culturels qui s'engagent dans l'élargissement de leurs horaires d'ouverture (soirée / week-end / vacances / etc.)
- Donner une place aux pratiques amateurs par la mise à disposition de lieux, de formations, de soutien des projets associatifs.
- Soutenir et aider les expressions culturelles et populaires de rue (fêtes populaires, arts de la rue, arts urbains..)

3.2. DEFENDRE LA CULTURE COMME APPRENTISSAGE DE L'ALTERITE

Le territoire métropolitain se caractérise par une histoire d'immigration et d'innovation. La volonté de croiser les cultures pourrait être le marqueur de la prise de compétence de la Métropole en matière culturelle. Plus qu'une Métropole multiculturelle où les cultures vivraient les unes à côté des autres, c'est vers une Métropole interculturelle ou transculturelle que l'ambition doit porter, la Métropole de l'hybridation et du partage.

Des projets et des initiatives croisant arts, artistes, publics, territoires... pourraient être qualifiés d'intérêt ou de rayonnement métropolitain et donc soutenus par la Métropole.

² L'éducation populaire est « l'ensemble des pratiques éducatives et culturelles qui œuvrent à la transformation sociale et politique, travaillent à l'émancipation des individus et du peuple, et augmentent leur puissance démocratique d'agir ». Le principe de l'éducation populaire, c'est de promouvoir, en dehors du système d'enseignement traditionnel, une éducation visant le progrès social. L'éducation populaire a pour concepts-piliers l'émancipation; la conscientisation; le développement du pouvoir d'agir et la transformation sociale. Ce qui compte, c'est d'encourager toutes et tous à œuvrer. Il est moins question d'amener les gens à « la culture » que de favoriser l'expression de la leur, ou tout du moins de leur identité.

3.2.1 Une action particulière pourrait être portée sur l'histoire interculturelle métropolitaine

- Faciliter / impulser la création de projets pour mettre en cohérence les histoires du territoire afin de faciliter l'intégration et de lutter contre les inégalités sociales : la Métropole attentive aux projets existants pourrait intervenir en soutien via un appel à projet, la mise en réseau ou via la création d'un lieu des cultures métropolitaines visant à donner à voir l'identité qui s'est sédimentée avec le temps. La construction par étape d'un projet dans lequel se retrouveront tous ses habitants permettra de lutter contre la fracture sociale.
- Ouvrir un chantier autour des droits culturels liant les acteurs culturels, les acteurs politiques, l'éducation populaire et la société civile, pour aller vers la reconnaissance et le respect de toutes les cultures et leurs diversités.
- Prendre en compte l'objectif de réduction des inégalités territoriales, sociales et de genre dans la conduite des projets culturels. Il est essentiel d'être vigilant dans les programmations, l'accès aux directions et responsabilités.
- Créer un « fond métropole » dans chaque bibliothèque du territoire. Constituer un fonds documentaire sur la région grenobloise.
- Soutenir un ou plusieurs événements (en les mettant en réseau) valorisant l'identité interculturelle du territoire.
- Inciter toutes les initiatives à mêler les cultures dans leurs projets, (présence d'artistes étrangers, jumelages internationaux, etc.)
- Valoriser le patrimoine pour faire le lien entre les générations passées et futures (patrimoine ancien, patrimoine industriel, petit patrimoine)

3.2.2 La Métropole pourrait réunir et mettre en réseau les acteurs qui interviennent sur les mêmes thématiques et jouer un rôle de rayonnement vis-à-vis des territoires voisins :

- Organiser régulièrement des rencontres culturelles thématiques à l'échelle de la région grenobloise avec les associations ou partenaires de l'éducation populaire qu'il s'agisse du lien à la Montagne, du cinéma associatif, du théâtre, des arts plastiques, du patrimoine, des bibliothèques ou de l'édition...

On pourrait par exemple imaginer que le festival de Montagne de Fontaine et les rencontres du cinéma de Montagne de Grenoble et pourquoi pas la Coupe Icare et le festival du film de montagne d'Autrans deviennent « les festivals de montagne », occasion également de créer du lien avec les territoires voisins et de permettre la montée en puissance d'événements.

- En s'appuyant sur l'exemple du pôle métropolitain lyonnais, la Métropole grenobloise pourrait fédérer les énergies créatrices dans les intercommunalités qui l'entourent.

3.3 SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS EN MATIÈRE CULTURELLE

Après avoir réalisé un diagnostic fin sur les pratiques culturelles des métropolitains, affirmé l'égalité de dignité des cultures des habitants de la métropole et le droit que chacun a de participer à la vie culturelle, la Métropole pourra apporter une plus-value à la vie culturelle des habitants et lutter contre les inégalités, à la condition de :

- Faire disparaître les barrières qui entravent les parcours culturels des habitants métropolitains
- Donner la possibilité à chacun et à chacune de participer à ou de découvrir la vie artistique et culturelle
- Promouvoir l'identité interculturelle du territoire à travers un projet qui la représente aux yeux des habitants et habitantes, et la présente à l'extérieur- Soutenir les projets « hybrides » croisant arts, artistes, populations, territoires
- Permettre la rencontre et la mise en réseau des acteurs culturels et ceux de l'éducation populaire

CONCLUSION

Définir l'intérêt métropolitain dans la culture et le sport relève de la gageure tant les acteurs sont nombreux, les attentes diverses et les financements complexes. Il n'en reste pas moins que, dans un moment de difficultés économiques pour les collectivités territoriales et les intercommunalités, la réflexion commune et la mutualisation des moyens devient une obligation : l'enjeu est bien de « faire plus » dans un contexte « iso-budget » comme l'ont d'emblée mis en avant les membres du COPIL ... ce qui demande de « faire autrement ».

Dans ce cadre, le C2D rappelle les conclusions de ses travaux sur le sport en 2011 :

« A l'issue de ce travail, la réponse du Conseil de Développement à la demande du Président de la Métro concernant la définition d'une politique sportive d'agglomération pourrait se résumer en **trois mots clé**, d'autant plus dans un moment d'extension de l'agglomération :

- *Projet*, car rien ne se fera sans des choix clairement affirmés, dépassant les impressions et les implicites à propos du sport et de ses effets. L'intercommunalité de gestion doit laisser la place à une intercommunalité de projet dans laquelle le sport a toute sa place ;
- *Concertation*, car rien ne se fera sans partage dans un domaine où la multiplicité des acteurs, des objectifs et des pratiques est plus qu'importante. Le portage institutionnel de cette concertation par la Métro en tant qu'instance de coordination est une urgence ;
- *Temps*, car rien ne se fera sans cette dimension : les enjeux sont bien trop complexes sur tous les plans pour qu'ils soient traités dans l'urgence au risque du convenu, de la désillusion des acteurs et du gaspillage de l'argent public.

Le C2D attend clairement que la future délibération inscrive résolument dans ses attendus les conditions de ce projet, de cette concertation et de ce temps : la principale **plus-value** d'une approche métropolitaine dans le domaine du sport sera bien de **structurer l'action publique** ... dans une **participation citoyenne** ... pour une **accessibilité de tous** aux pratiques sportives.

Annexe 1

La Contribution à la définition d'une politique sportive d'agglomération, 28 juin 2011 est disponible sur c2d.lametro.fr rubrique « Publications »

Annexe 2

Composition GT « Sport » : Pierre Arnaud (Coordination des OMS), Sébastien Aubert (Habitant, Saint-Martin d'Hères), Brice Baudoin (JCE), Henri Biron (Horizons Meylan), Edith Bolf (CESER), Didier Candelon (Que Choisir), Florent Cholat, (Jeunes), Yannick Danielou (Habitant, Saint-Egrève), Jean-Luc Debru (GUC), Jacques Deportes (GUC), Geneviève Gras (CODASE), Yannick Jacquier (Habitant, Fontaine), Catherine Janvier (CDOSI), Stéphane Juliot (Habitant, Murianette), Jean-Pierre Michaud (Habitant, Le Gua), Denise Ponard (Habitant, Echirolles), Gildas Porcheron (SNAM), Hervé Ternant (CODASE).

Composition GT « Culture » : Monique Bloch (Habitante, Grenoble), Georges Braoudakis (France Dépression) ; Claude Charbonnier (Créarc), Michelle Daran (Ecole de la Paix), Yannick Jacquier (Habitant, Fontaine) ; Alain Manac'h (Villeneuve Debout), Ségolène Marbach (Presses Universitaires de Grenoble) ; Michel Perrin (Presse Universitaire de Grenoble), Sarah Perrin (La Chimère citoyenne), Marie-Françoise Proust Baudry (Observatoire Isérois de la Parité), Pierre-Louis Serrero (LAHGGLO), Marie-Christine Simiand (Le Chainon manquant) ; Dominique Tatur (Habitante, La Tronche), Henri Touati (Habitant, Grenoble), Sliman Zerari (Un nouveau souffle citoyen)